

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du jeudi 23 juillet 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
17.07.2026
Date d'affichage
17.07.2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. TRONCHET Laurent, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M.
BAUMSTARK Jean, M. Robert DENERIAZ, Mme SAARBACH Claire, M.
AVANTHAY David, M BOUCHER Benoit, Mme CLÉNET Caroline, Mme
CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris, Mme
Stéphanie BOSSE, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie.

Absents excusés :

Mme CHRISTINAZ Élodie qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON
Mme Magalie ANTHOINE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme CARMONA Magali

Délibération n°2026.81

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER DES
CM1/CM2 EN BRETAGNE**

***Mme CHRISTINAZ Élodie, en tant que parent d'un élève concerné par la présente subvention, est
considéré comme conseiller intéressé. Aussi, son pouvoir ne sera pas comptabilisé dans le décompte
des voix sur ce point.***

Il est rappelé que les écoles de Morillon et de la Rivière Enverse font l'objet d'un regroupement
pédagogique. Les élèves de maternelle ainsi que du CP sont scolarisés dans l'école de Morillon tandis
que ceux des cours élémentaires et moyens sont accueillis dans l'école de la Rivière Enverse.

Une demande de participation financière a été adressé le 29 mars 2026 par l'enseignante des élèves de
cours moyen (CM1/CM2) aux Communes de Morillon et de La Rivière Enverse afin de contribuer au
financement d'un voyage à vocation culturelle de type « classe de mer » d'une durée de 11 jours à Riec-
sur-Belon en 2026. Cette participation financière est proposée à 400 € par enfant.

Il est précisé que 27 élèves sont concernés par ce voyage, dont 12 élèves domiciliés à Morillon. Par
ailleurs, 5 élèves ne sont domiciliés ni sur Morillon, ni sur le Rivière Enverse. Pour ces élèves, il est
proposé d'octroyer une participation financières du même montant que ceux de Morillon et la Rivière

Enverse, avec la répartition suivante : la participation de 3 élèves sera prise en charge par Morillon, les deux autres seront pris en charge par la Rivière Enverse.

Considérant que cette subvention permettra de diminuer la participation des familles ;

Aussi,

Vu la demande de subvention adressée par Madame Béatrice Blazquez, enseignante de l'école de cours moyen ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie sociale, affaires scolaires, jeunesse, patrimoine et culture » du 21 juillet 2026 ;

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une participation financière de 400 € par élèves Morillonnais, ainsi que de 400€ pour trois élèves non domiciliés à Morillon, d'un voyage à vocation culturelle de type « classe de mer » d'une durée de 11 jours à Riec-sur-Belon, représentant une somme globale de 6 000€ ;
- **PRÉCISE** que cette subvention sera versée à l'école de Morillon/ La Rivière Enverse pour les élèves de CM1/CM2 inscrits pour ce séjour ;
- **ACCEPTE** le versement de cette subvention en une seule fois ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (le pouvoir de Mme CHRISTINAZ Elodie n'est pas pris en compte)

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Mme CARMONA Magali

Le Maire,



M. Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.